



spécialités gastronomiques



Contrat 39475900152587axa

JCA/AF

v/réf. 16/03/2000

n/réf.

le :

AXA ASSURANCES

Région Ile de France

1. Place Victorien SARDOU

78161 MARLY LE ROI CEDEX

Monsieur.

Nous avons organisé une troisième réunion du personnel de l'entreprise qui a été tenue le mardi 14 mars 2000 en présence de l'inspection du travail.

Compte tenu que la compagnie d'assurance AXA n'a pas fait connaître sa position concernant le contrat perte d'exploitation nous serons contrarié de procéder au licenciement du personnel.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire savoir si ses salaires et indemnités sont pris en charge au titre de la perte d'exploitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées .

Jean-Claude AUGE
Président Directeur général

Copie Cabinet Collomé Frères Monsieur DEBEAUVÉ Gérard

S.A.P.A.R. / ANTOINE AUGÉ
Z.A. LA BAUVE
77109 MEAUX CEDEX FRANCE

Téléphone : (1) 64 36 55 30
Télécopie : (1) 64 36 55 38
Télex : SAPAR A.A. 691 798 F

S.A. CAPITAL 900.000 F
R.C. MEAUX 62 B 58
SIRET 746 250 588 00017
APE 3504.